

En quelques mots...

Votre métier consiste à héberger, à votre domicile **un ou plusieurs enfants (de 0 à 21 ans)** ne pouvant plus vivre au sein de leur famille.

Vous exercez votre profession comme **salarié des services du Département** ou **d'une association** comme la nôtre au sein du **secteur de la protection de l'enfance**.

Avec les personnes résidant à votre domicile, vous constituez **une famille d'accueil**.

En principe, votre accueil est de longue durée mais il peut arriver qu'il soit d'urgence et de courte durée.

CONTACTEZ-NOUS

 353 Route de Seysses, 31100 TOULOUSE

 05.62.48.59.59

 info@accueiletfamille.org

 accueiletfamille.org



DEVENIR ASSISTANT(E) FAMILIAL(E)



L'agrément

Accueil & Famille emploie uniquement des assistants familiaux titulaires de l'agrément départemental. Après avoir **constitué puis envoyé votre demande au Conseil départemental** dont vous dépendez, le Président dispose d'un délai de 4 mois pour répondre à la demande.

Une enquête sociale et psychologique sera réalisée puis plusieurs visites à domicile seront effectuées, notamment dans le but de vérifier que l'ensemble des critères nationaux d'agrément sont respectés.

L'Association ne peut réaliser aucun recrutement sans avoir préalablement vérifié que l'assistant familial est en possession d'un agrément valide.

L'agrément précise le nombre de place disponibles à votre domicile (de 1 à 3) et est à renouveler tous les 5 ans.

L'obtention du D.E.A.F permet à l'agrément de ne plus avoir de limitation de durée.

La demande de renouvellement d'agrément doit être présentée par le, la salarié(e) **trois mois avant la date d'échéance auprès du service de PMI.**

La formation

Accueil & Famille délivre les formations obligatoires au métier d'assistant familial. La loi renforce l'obligation de formation avec **un stage préparatoire à l'accueil de l'enfant et une formation d'adaptation à l'emploi.** Ce stage doit être réalisé dans les deux mois suivant l'embauche, il est réalisé en interne.

60H

Dans le délai de trois ans après le premier contrat de travail suivant son agrément, tout(e) assistant(e) familial(e) doit suivre **une formation adaptée aux besoins spécifiques des enfants accueillis**, répartie sur une période de 18 à 24 mois et dispensée par un organisme habilité.

D.E.A.F

Vous intégrez le service de Placement Familial qui accueille jusqu'à 129 enfants et compte 80 assistants familiaux

Fort de son expérience de plus de 90 ans, l'association a développé son expertise autour de **l'intégration des assistants familiaux au sein d'une équipe pluridisciplinaire.** Les valeurs portées par le service sont centrées sur le respect de l'intimité de la famille d'accueil, la valorisation du métier, l'intégration et le soutien au sein d'équipes pluridisciplinaires.

L'association a fait le choix d'une **organisation territoriale** des assistants familiaux et des travailleurs sociaux du service.

Quatre secteurs géographiques ont été déterminés à partir de Toulouse comme ville centre : A, B, C et D.

Chaque secteur est **animé par un(e) tuteur(trice), assistant(e) familial(e)** qui est responsable de l'accueil des nouveaux salariés, qui participe à l'organisation des réunions institutionnelles et à l'animation de la vie du secteur.

Des questions ? Accueil & Famille organise des **déjeuners d'information** pour y répondre ! Rendez-vous sur notre site pour trouver les prochaines dates.